



Révéler l'identité du donneur ne réglera pas les problèmes

Pour le professeur Jean-Philippe Wolf, expliquer à l'enfant comment il a été conçu est plus important que lui donner accès au nom de son père biologique

Par JEAN-PHILIPPE WOLF

Arthur Kernalvezen a retrouvé, à la suite d'un test génétique, son géniteur qu'il cherchait depuis si longtemps, et l'a fait savoir de manière spectaculaire peu avant le lancement des États généraux de la bioéthique, le jeudi 18 janvier. Nous lui souhaitons d'être heureux de l'avoir retrouvé et surtout que cela dure. Car s'il était si simple de faire le bonheur de tout le monde, personne ne s'y opposerait. Mais il est difficile de croire que là est la solution du problème de l'anonymat des donneurs.

Les créateurs du Centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains (Cecos) ont cru que l'anonymat était la solution définitive pour préserver le donneur qui ne souhaiterait pas rencontrer les enfants issus de son don ; pour préserver les parents, dont rien ne dit qu'ils seraient heureux de cette irruption dans leur vie d'un homme qu'ils avaient choisi de garder dans l'anonymat et loin de leur univers familial ; pour préserver l'enfant d'un univers trop multipolaire et incertain.

Car l'anonymat n'a pas été fait pour nuire aux enfants ou à leurs parents. Il l'avait été précisément pour garantir la sérénité dans leur vie familiale, ainsi que celle du donneur.

RÉVÉLATIONS TRAUMATISANTES

Et tout s'est très bien passé jusqu'à ce que les enfants grandissent, commencent à poser des questions ou apprennent à la suite de révélations traumatisantes qu'ils étaient issus d'un sperme de donneur. Ces circonstances ont été bien rapportées par les intéressés. Il n'est pas nécessaire de les raconter. Mais on imagine le choc d'une telle révélation pour un jeune adulte quand on lui apprend qu'il y a un secret terrible dans sa propre histoire familiale, qu'il pensait classique.

Garder l'anonymat du donneur ne suffit donc pas, contrairement à ce qui avait été cru pendant trop longtemps. Il faut l'assortir d'une révélation aussi précoce que possible de son mode de conception à l'enfant. Dès petit, il faut lui parler de la « graine que les docteurs ont donnée ». Bien sûr l'enfant comprendra dans un premier temps ce qu'il pourra. Chacun sait que lorsqu'il grandira, l'histoire prendra des significations différentes pour lui. Mais au moins l'aura-t-il toujours su et ne sera plus confronté à ces révélations brutales qui sont le ferment du malaise qui, souvent, pousse ces enfants à imaginer que rencontrer le géniteur réglera tous leurs problèmes. Or, il n'en est rien.

DÈS PETIT, IL FAUT PARLER À L'ENFANT DE LA « GRAINE QUE LES DOCTEURS ONT DONNÉE ». IL COMPRENDRA CE QU'IL POURRA, MAIS AU MOINS LAURA-T-IL TOUJOURS SU

Ce qu'il faut donc ajouter à cette révélation précoce du mode de conception, c'est dire à l'enfant que le donneur étant anonyme, il ne sera jamais possible de le rencontrer. Voilà ce qui aurait épargné à Arthur la longue attente de ses 18 ans et la déception qu'il a dû avoir quand finalement on lui a dit qu'il ne pourrait pas rencontrer celui qu'il s'était promis de voir à sa majorité, ajoutant ainsi une autre déception à sa longue attente.

Il est aussi intéressant de voir ce qui s'est passé dans les pays où l'anonymat a été levé. Les sirènes de la nouvelle parentalité veulent nous faire croire que là-bas c'est le paradys de la nouvelle filiation. Des sirènes d'autant plus péremptories que leur expérience réelle est restreinte.

Oui, en Angleterre et en Suède, il est possible de retrouver son géniteur à 18 ans. En Suède, cela a eu trois conséquences. Les donneurs habituels, peres de famille, se sont abstenus de donner leur sperme, ne voulant pas voir débouler dans leur existence des enfants qu'ils n'auraient pas désirés. Cela n'était pas très grave car d'autres donneurs sont apparus. Des jeunes essentiellement épris d'altruisme. La deuxième conséquence est une fuite massive des parents en demande de don de sperme vers le Danemark voisin pour contourner l'obligation suédoise de s'inscrire sur le registre des personnes ayant eu recours au don de gamètes.

La troisième est que bon nombre de parents s'abstiennent d'annoncer à leur enfant son mode de conception. L'enfant n'a donc pas l'idée d'aller consulter le registre en question à ses 18 ans. Cette décision, qui semble remplir tous les désirs des contemporains de l'anonymat, se retourne en fait contre les enfants, en favorisant le secret dans les familles.

Le second argument en faveur de la fin de l'anonymat est qu'aux États-Unis il est possible d'acheter le sperme d'un homme connu, et qu'un donneur rassemblé dans des grandes réunions dont les Américains ont le secret, les 150 enfants issus de son

propre sperme. Mais il y a aussi, en Amérique, des parents qui ne supportent pas de voir arriver dans leur vie les 150 demi-frères et demi-sœurs de leur propre rejeton, ni de voir débouler le donneur réjoui des gains qu'il aura pu faire en vendant son sperme.

Une enquête réalisée auprès des parents qui demandent un don de gamète en France auprès du Cecos montre qu'ils sont massivement attachés à cet anonymat et qu'ils ne recourraient pas au don si celui-ci ne leur était pas garanti. C'est ce que les parents pensent... jusqu'au jour où leurs enfants décident de faire autrement et de ramener en pleine lumière un homme qu'ils voudraient ignorer.

Ce n'est pas tout. Un jour prochain, la science créera des gamètes artificiels en empréchant une cellule de dupliquer ses chromosomes lors de sa division. On aura alors des spermatozoïdes artificiels. Adieu le don, l'anonymat et la quête insensée de son géniteur. Pour les ovocytes artificiels, il faudra attendre un peu plus.

RISQUE DE CONSANGUINITÉ ?

Quant aux deux questions qui restent en suspens concernant la généalogie des enfants du don, le Cecos garde tout l'historique médical du donneur et de sa famille. Il est à la disposition des enfants de manière anonyme. Il y a à une distorsion évidente dans les règles de l'équité car les enfants de donneurs sont à même de connaître mieux leur génétologie génétique que n'importe qui d'autre.

Quant au risque de consanguinité [sur les dix personnes de l'association PMAAnonyme, dont fait partie Arthur Kernalvezen, qui ont effectué le test, quatre sont nées du même donneur], que les 70 000 enfants nés du don en France se rassurent. Il y a aujourd'hui 3 % d'enfants qui ne sont pas de leur père – du moins pas de celui qu'ils ou elles croient. Comme nous sommes 67 millions, cela fait plus de 2 millions de personnes qui ignorent qui est leur père, et ne s'en portent pas forcément plus mal.

Et encore : avant la contraception et l'IVG libre et gratuite, les généticiens nous disent que c'était 10 % de la population qui était dans ce cas ! ■

Il faut considérer la construction psychique de l'enfant

Le seul lien biologique n'est pas en mesure de donner une sécurité narrative, familiale, symbolique, historique, estime le psychiatre Pierre Lévy-Soussan

Par PIERRE LÉVY-SOUSSAN

Véritable sensation le 17 janvier : un homme a annoncé avoir retrouvé son « géniteur », transgressant l'anonymat des dons de sperme en France, alors que vont débiter les États généraux de la bioéthique où cet anonymat sera à nouveau discuté, comme en 1994, 2004 et 2011. Il ne sera pas question ici de donner un avis de type « pour » ou « contre », l'anonymat, mais d'éclaircir cette question à la lumière d'une pratique clinique psychanalytique depuis plus de vingt ans sur les filiations particulières que sont l'adoption et la procréation médicalement assistée (PMA) avec don.

À chaque fois qu'il est question d'anonymat concernant l'abandon des enfants ou les dons de sperme, d'ovocytes ou de embryons, le discours énoncé dans les médias est organisé en deux temps : celui d'une colère contre les médecins, voire les Centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains (Cecos), et contre l'État, responsable de l'organisation du secret. Secret accusé d'être à l'origine des maux : couvrir un mensonge, empêcher connaître « les origines », donc empêcher l'enfant de se développer. Dans un second temps, la souffrance des personnes est décrite en lien avec ce « vide » en recherche d'une cause à ce désarroi. Puis le lien est fait entre la cause première, l'anonymat, et ses effets seconds, le malaise à vivre, la souffrance qu'un père ne soit pas le géniteur, qu'une mère ne soit pas à l'origine de l'ovocyte. La dissociation, ici génétique, propre à la modalité de la conception, est vécue comme une souffrance et rationnalisée par une quête des « origines », résumée à une identité inconnue.

Les conclusions de ces discours sont toujours univoques, sur le modèle « ma souffrance doit servir d'exemple à tout le monde ». Et de demander l'abrogation de l'anonymat, en faisant croire à une unité. Or la plus grande majorité des enfants adoptés sous le secret et des enfants issus d'une PMA par donneurs anonymes ne demandent pas la levée de l'anonymat et ne se sentent pas concernés par ce discours militant sur « les origines » : ils trouvent leurs réponses dans leurs familles.

Pourant, cette idéologie est relayée par certains sociologues, politiques et autres pour supprimer l'anonymat, sans tenter de comprendre quels sont les enjeux derrière la PMA. En particulier, la réussite ou non pour la famille de dépasser les enjeux biologiques du lien du sang, pour se construire comme mère et père pour l'enfant : réunir psychologiquement ce que la PMA a désuni biologiquement.

Cette question est cruciale et ne va pas de soi, en raison du risque présent de ne pas vraiment se considérer comme le vrai père ou la vraie mère. Combien de couples voient le donneur comme un « père biologique », disqualifiant ainsi le père rece-

veur, ce qui a des conséquences graves pour l'enfant ? Même raisonnablement pour les receveuses d'ovocytes.

Nous voyons de plus en plus de parents se sortir de la scène parentale en pensant que les difficultés de leur enfant sont ailleurs, génétiques ou biologiques, le laissant face à un vide angossant. Toutes ses attitudes sont observées à travers le prisme de la situation du don, de la PMA, voire du donneur, qui fonctionne alors comme un mécanisme « saturateur de sens ». L'enfant de la science reste alors à la porte de la maison familiale, non transformé en être familial, en fils ou fille de l'un et de l'autre.

Il y a aussi ceux qui ont vécu les techniques médicales comme une blessure narcissique et n'osent parler de cette modalité conceptuelle à leur enfant. Tous les parents aimeraient sortir des conflits qu'ils ont avec leurs enfants en trouvant des raisons extérieures. Cette tendance risque d'étriquer, de sortir de la scène parentale, c'est-à-dire de se récuser comme origine psychique de l'enfant, comme porteur de sens de son passé, le laissant penser que ses difficultés sont liées à l'inconnu, au secret couvrant l'identité du donneur, qui résume pour lui « ses origines ».

« C'EST PAPA MON PAPA »

Le seul lien biologique n'est pas en mesure de donner une sécurité narrative, familiale, symbolique, historique et enfin psychique à l'enfant. Seul le psychique le peut, c'est la condition essentielle de réus- site de ré-association de ce qui a été dissocié : la fiction filiative « faire comme si » le don venait du parent receveur est cruciale pour enfant. Comme cette petite fille de 6 ans qui, apprenant que la « graine » venait d'une autre personne que son papa, a dit à sa mère : « Si il lui a donnée, c'est la sienne, donc c'est papa mon papa », dans un raccourci métaphorique et fictionnel dont seuls les enfants ont le secret.

C'est cette fiction qui, sur le plan psychique, aura une valeur de « comme si c'était vrai » et créera un lien originnaire par rapport aux parents adoptifs ou par PMA. Il existe deux courants de pensée susceptibles d'organiser la constellation sociale et juridique. Un courant qui prend en considération la construction psychique, le vécu imaginaire, la pensée symbolisante, métaphorique, la narrativité. Un autre courant qui réduit le réel et le vécu à une pure donnée biologique où les mots sont figés dans un sens, unique, peu métaphorisable (père biologique...). La vérité du biologique favorise alors une conception administrative de la filiation ou du lien juridique. Le social, coupé des racines inconscientes susceptibles de lui donner des représentations familiales fantasmatiques organisatrices, associatives, devra alors assumer cette nouvelle « raison d'État » dominant au seul biologique que valeur originnaire qu'il n'aura jamais.

Ces deux conceptions opposées de la filiation seront l'enjeu des États généraux de la bioéthique. Les lois vont-elles déboucher sur un cadre législatif « suffisamment organisateur » pour l'enfant si les lois ou les interprétations dominantes réduisent la famille comme lieu historiciant, métaphorisant et prônent le biologique comme seul discours de vérité ? Ces choix dépendent de nous à condition que la société accepte de se questionner pour redéfinir les enjeux psychiques et juridiques de la filiation, à la lumière des progrès scientifiques dans une logique centrée sur l'enfant et non dans une idéologie d'adulte aveugle à ces enjeux. ■

Jean-Philippe Wolf est chef du service de biologie de la reproduction du Centre tal Cochin et de conservation des œufs et du sperme humains (Cecos) à Cochin, auteur du livre « Espoirs et limites de l'assistance médicale à la procréation : prendre soin de l'enfant à naître » (Éditions Odile Jacob, 2015)

LE SEUL LIEN BIOLOGIQUE N'EST PAS EN MESURE DE DONNER UNE SÉCURITÉ NARRATIVE, FAMILIALE, SYMBOLIQUE, HISTORIQUE ET ENFIN PSYCHIQUE À L'ENFANT. SEUL LE PSYCHIQUE LE PEUT

Pierre Lévy-Soussan est psychiatre, psychanalyste, membre du conseil d'orientation de l'Agence de biomédecine, médecin directeur de la consultation filiation, centre médico-psychologique (Paris 15^e) et enseignant à Paris-VIII